



# Guide pas à pas

Référencement au catalogue de services Mon espace santé

## **Evaluation continue**

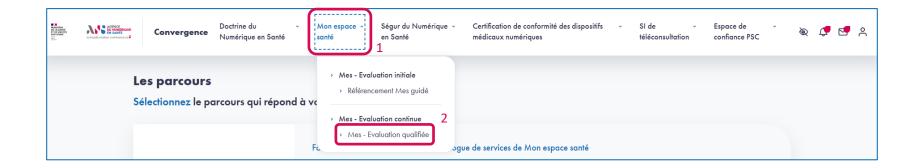
05/10/2025 | ANS – Direction Expertise, Innovation et International

## Référencement au catalogue de services Mon espace santé Evaluation continue

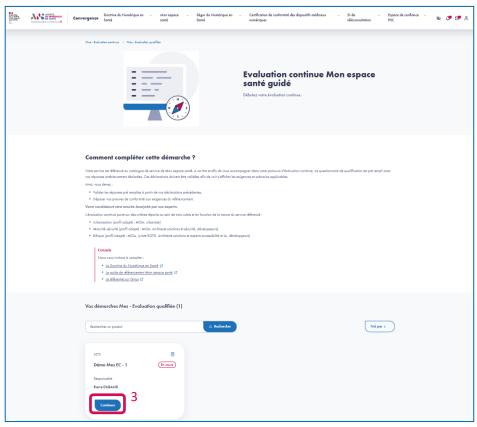
- ► Ce guide pas à pas vous présente les actions à réaliser dans le cadre de l'évaluation continue de votre produit référencé au catalogue de services Mon espace santé.
- ▶ Prérequis : Réception d'un mail de notification de l'initialisation de l'audit sur Convergence
- Les étapes à suivre sont les suivantes :
- Vérification et validation du questionnaire de qualification
- 2 Dépôt des preuves

#### Ouverture de la candidature

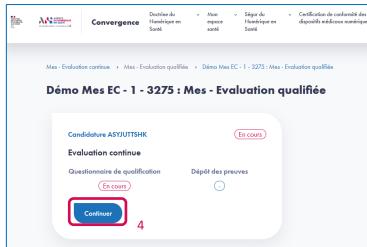
- Lors de l'initialisation de l'évaluation continue de votre service, vous recevez un mail contenant un lien vers le questionnaire de qualification de votre candidature. Cliquez sur ce lien pour pouvoir accéder directement à votre dossier.
- ▶ Pour accéder à votre candidature, depuis la page d'accueil de la plateforme Convergence, cliquez sur l'onglet « Mon espace santé » (1) dans la barre de navigation, puis sur « Mes Evaluation qualifiée » (2). Cette section n'apparaît que si une candidature a été initiée pour un de vos produits à la démarche « Mes Evaluation continue ».



#### Ouverture de la candidature



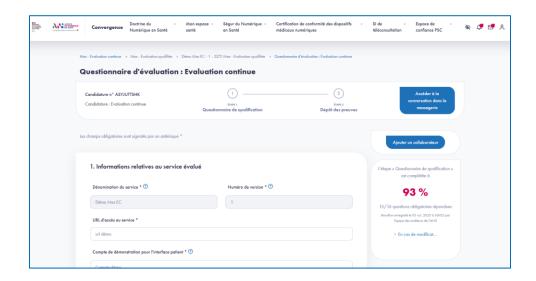
- ➤ Cliquez ensuite sur le bouton « Continuer » (3) de la démarche initiée pour votre produit.
- ▶ Puis, pour ouvrir le questionnaire de qualification, cliquez sur le bouton « Continuer » (4) au niveau de l'écran de la démarche.



## Vérification et validation du questionnaire de qualification

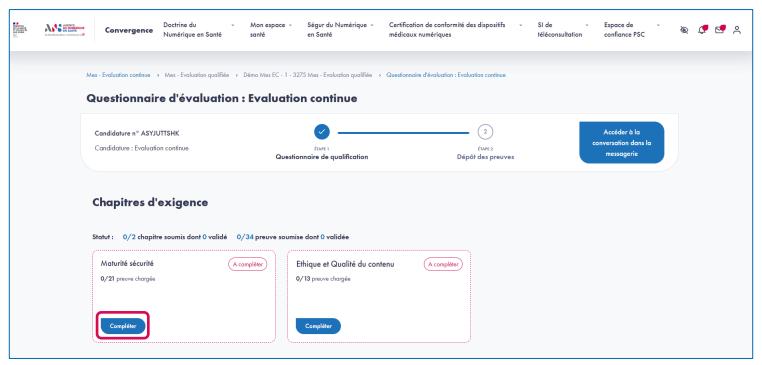


- ▶ Une fois le questionnaire de qualification de votre candidature ouvert, vérifiez l'ensemble des données pré-complétées. Vous pouvez y apporter des modifications si besoin.
- Cliquez sur le bouton « Suivant » en dessous du questionnaire pour accéder au récapitulatif des réponses apportées.
- ▶ Après avoir vérifié votre saisie, cliquez sur le bouton « Soumettre votre candidature » en bas du récapitulatif et sur le bouton « Confirmer la soumission » de la modale qui s'affiche à l'écran.

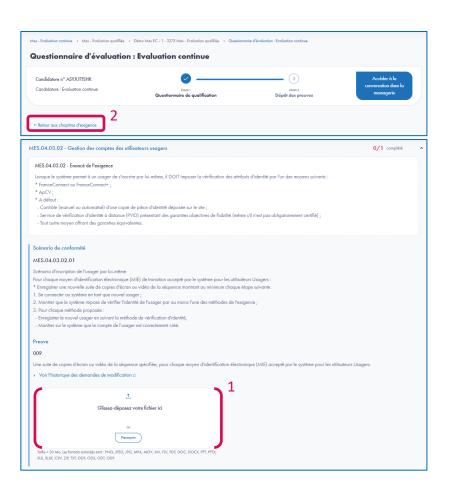




- ▶ Après validation de votre questionnaire de qualification par les auditeurs de l'ANS, vous pouvez accéder au dépôt des preuves.
- Déposez les preuves pour les chapitres d'exigences qui vous sont affichés en cliquant sur le bouton « Compléter » de chaque chapitre. L'affichage de ces chapitres et des exigences associées est conditionné par les réponses apportées au questionnaire de qualification.



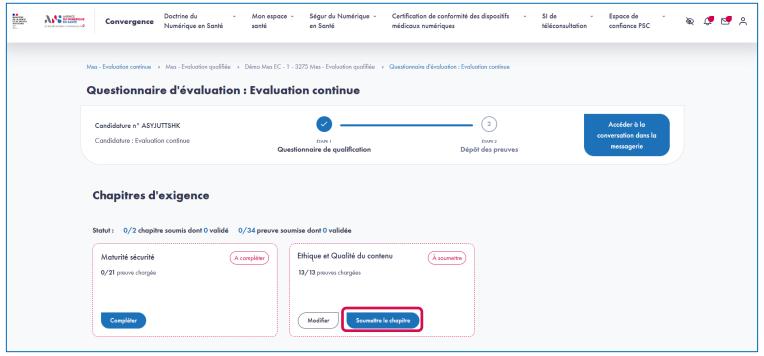
- 1. Pour chaque exigence, vous devez fournir au moins une preuve.
- 2. Une fois toutes les preuves déposées, vous pouvez retourner sur la page des chapitres en cliquant sur « Retour aux chapitres d'exigence ».



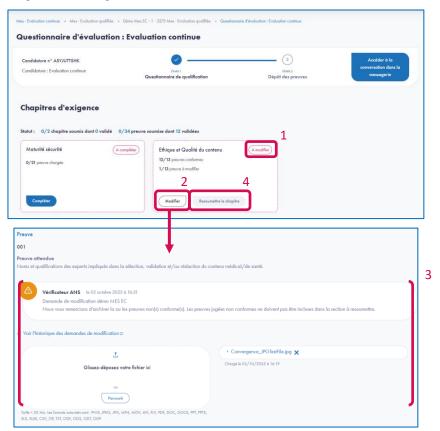




▶ Une fois que toutes les preuves ont été déposées, cliquez sur le bouton « Soumettre le chapitre ». Les auditeurs de l'ANS procèderont alors à la vérification des preuves du chapitre soumis. Ils pourront soit valider le chapitre, soit vous demander d'apporter des modifications aux éléments déposées, soit clôturer le chapitre dans le cas où une ou des preuves a été jugée « Non conforme ».



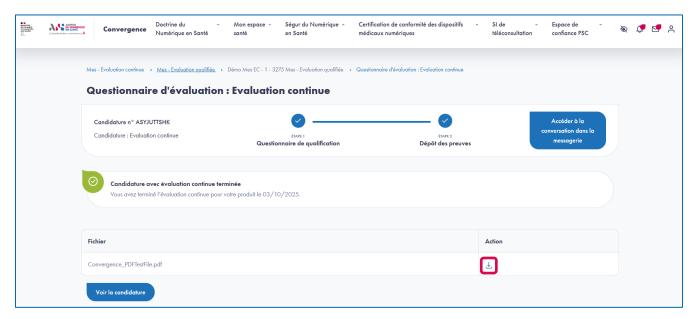




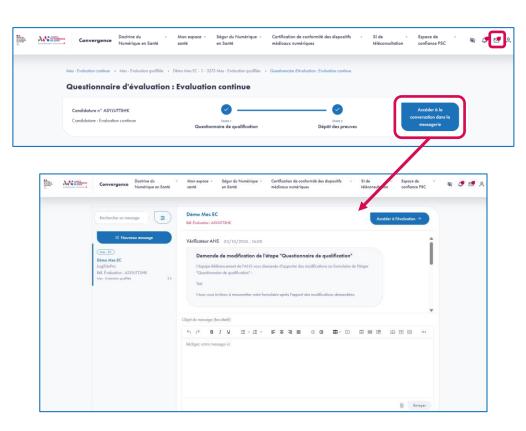
- Dans le cas où vous devriez apporter des modifications à une des preuves soumises, vous êtes notifié via la messagerie interne de Convergence et recevez un e-mail vous indiquant qu'un nouveau message est disponible dans la messagerie.
- Afin d'apporter des modifications à la suite d'une demande de modification:
- Accédez à votre candidature. Les chapitres de preuves contenant des preuves à modifier sont au statut « A modifier ».
- Cliquez sur le bouton « Modifier » du chapitre correspondant. A noter : vous ne pouvez pas « Resoumettre le chapitre » sans cliquer sur « Modifier ».
- 3. Pour chaque preuve à modifier, vous pouvez consulter la demande de modification envoyée par les auditeurs de l'ANS (et l'historique des demandes s'il y en a), consulter les fichiers déposés, les archiver et/ou ajouter des nouveaux fichiers.
- 4. Une fois les modifications apportées, retournez sur la page de votre candidature en cliquant sur « Retour aux chapitres d'exigence ». Cliquez ensuite sur le bouton « Resoumettre le chapitre», désormais accessible.

#### Validation de l'évaluation continue

- Une fois que les auditeurs de l'ANS valident toutes les preuves déposées, un e-mail vous est envoyé pour vous notifier de la validation de l'évaluation continue de votre service.
- ▶ Vous pouvez télécharger, depuis la plateforme Convergence, les documents en lien avec la validation de l'évaluation continue de votre service.



## Messagerie : possibilité d'échanger directement avec les auditeurs de l'ANS



- ► Tout au long de votre démarche de candidature, vous recevez des messages vous informant de l'avancement de votre candidature.
- Vous pouvez accéder à la messagerie Convergence depuis l'icône « Messagerie » dans la barre de navigation ou depuis votre candidature en cliquant sur le bouton « Accéder à la conversation dans la messagerie »
- Vous avez la possibilité d'échanger directement avec l'équipe des vérificateurs ANS concernant le traitement de votre candidature.